BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2022- 0597/PRES-TRANS/PM/ MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université Thomas SANKARA

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Visa CF nº 00556

Vu

Vu

la Charte de la Transition du 1er mars 2022; le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Vu Ministre:

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement;

la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de Vu l'éducation:

la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable Vu aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des Vu catégories d'établissements publics :

le décret n°2007-834/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2007 Vu portant création de l'Université Ouaga II;

le décret n°2008-442/PRES/PM/MESSRS/MEF du 15 juillet 2008 portant Vu érection de l'Université Ouaga II en Etablissement Public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut Vu général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);

Vu le décret n°2017-0212/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant approbation des statuts de l'Université Ouaga II;

le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MS du 09 mai 2019 Vu portant organisation des emplois des enseignants chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

le décret n°2020-0770/PRES/PM/MESRSI du 16 septembre 2020 portant Vu changement de dénomination de l'Université Ouaga II;

Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels;

- Vu les neuf (09) copies d'attestations d'admission des enseignants-chercheurs de l'Université Thomas SANKARA au 20ème concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenu à Cotonou au Bénin du 04 au 17 novembre 2021;
- **Sur** rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 11 mai 2022;

DECRETE

- Article 1: Il est créé à l'Université Thomas SANKARA, au titre de l'année 2021 et pour le compte des admis au 20ème concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenu à Cotonou au Bénin du 04 au 17 novembre 2021, neuf (09) emplois de Maître de conférences agrégé répartis comme suit :
 - 1) quatre (04) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP) dont un (01) emploi en Droit privé et trois (03) emplois en Droit public;
 - 2) trois (03) emplois en Sciences économiques à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et de Gestion (UFR/SEG);
 - 3) deux (02) emplois à l'Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue (IUFIC) dont un (01) emploi en Sciences de Gestion et un (01) emploi en Sciences politiques :

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Ouagadougou, le 17 aout 2022



Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre



Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Séglaro Abel SOME

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE

